



Directeur de Publication : Dominique BERNER  
Mensuel imprimé par nos soins  
Commission Paritaire 0614 S 05500  
UD - UL - SYNDICATS- ISSN °0241 - 9505

N° 303  
Février 2011

Prix : 0,15 €

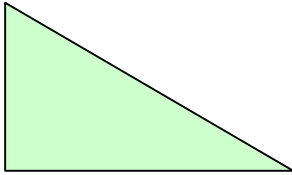
DEPOSE LE 03/03/2011

**SOLIDARITÉ AVEC LES  
PEUPLES EN LUTTE POUR  
LA LIBERTÉ ET LA DÉMOCRATIE**



## SOMMAIRE

- ✓ Actions
- ✓ Actions encore - Actions à venir
- ✓ Prochain stage
- ✓ Commission CGT services publics - Artisanat
- ✓ Elections - Nos stages
- ✓ Pétition Retraités
- ✓ 8 Mars
- ✓ La page Indecosa-CGT
- ✓ Kankoihouki



# Actions

## IDEAL STANDARD Dole :



1500 manifestants pour la défense et le développement de l'emploi à Dole le 4 février, et contre la fermeture des usines de Dole et Revins (Ardennes), ce qui aurait pour conséquence de supprimer 311 emplois.

Et la lutte se poursuit, avec le personnel, comme le 25 février avec l'envahissement du carrefour de la Commanderie à Dole. Mais aussi avec la pression maintenue sur les pouvoirs publics, et le gouvernement.

**NON AUX LICENCIEMENTS ! D'autres solutions sont possibles !**

***INFO dernière minute : réunion au ministère de l'Industrie le 2 mars, mais sans les représentants des syndicats ! Il faut continuer la lutte pour la sauvegarde et le développement de l'emploi à Idéal Standard !***

## MBF Technologies – St Claude :

Après 5 jours de grève, la satisfaction des revendications !!!

Lutter plus pour défendre l'emploi industriel dans le haut Jura, mais aussi pour montrer au patron que le personnel ne veut pas de la remise en cause de l'accord 35 H.

Les grévistes ont obtenu l'abandon du projet de remise en cause des 35 H, l'annulation d'un licenciement d'un responsable et le paiement des jours de grève. **Suite au conflit, le syndicat se renforce avec 15 nouvelles adhésions.**

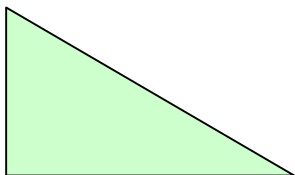


## LES ROUSSES : la CGT à la rencontre des saisonniers

Pour la troisième année, la CGT est allée à la rencontre des saisonniers et des vacanciers. Cette année aux Rousses le matin et sur les pistes de skis à Lamoura l'après-midi.

Cette année, encore un très bon accueil lors de la distribution de nos tracts. Nous avons touché environ 70 saisonniers sur leur lieu de travail. Merci à Michel, Raphaëlle, Richard, Jean-Pierre, Raymond, Hervé, Pascal, Ersen, Fatih.





# Actions encore !

## **Lactalis LONS : REINTEGRATION DE LUC !**

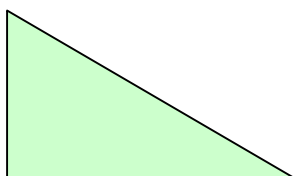
Après 9 mois de luttes juridiques et syndicales, la CGT gagne la réintégration de Luc, le Ministre annule son autorisation de licenciement !

Cela prouve une fois de plus que la lutte paie...



## **Journée d'action magistrats et professionnels de la justice :**

Le 10 février, la CGT était présente devant le Palais de Justice de Lons, avec les magistrats, avec les syndiqués CGT de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et du service Probation.



# Actions à venir !

**Le 8 mars** : Journée Internationale pour les droits des femmes : distribution partout dans les entreprises et actions interpro dans les Unions Locales. Un tract 4 pages est disponible sur le site de la CGT, ou demandez le à l'UD ou dans votre UL.

**Le 17 mars** : Journée d'action à l'appel de la CGT Retraités pour l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions de retraite. Avec la pétition à signer (voir page 7)

**Le 19 mars** : Rassemblement Régional pour la défense de l'Ecole Publique

**Le 22 mars** : Journée d'action SANTE – ACTION SOCIALE. Il est prévu deux rassemblements dans le Jura : à Dole.... Et à Lons....

***A suivre, pour plus d'infos prochainement sur notre site :  
[www.cgtjura.fr](http://www.cgtjura.fr)***



## Formation syndicale Niveau 2 – 1<sup>ère</sup> partie (Secteurs public et privé) 4 au 8 avril 2011 à l'UD à Lons

Ce stage s'adresse à tous les militants de la CGT (secteur Public et Privé) qui ont déjà suivi la formation syndicale niveau 1.

### OBJECTIFS DU STAGE :

- Approfondir ses connaissances nécessaires pour mener son activité syndicale, particulièrement,
- Améliorer sa connaissance de l'entreprise, l'évolution de la société, l'action syndicale, le fonctionnement de la CGT, etc...
- Apporter des éléments solides pour militer sur son lieu de travail.

**Demandes d'absence** à faire à l'employeur un mois avant (modèle ci-joint), donc au plus tard le 4 mars 2011.

Coût du stage à la charge de chaque syndicat : frais pédagogiques : 76 € + Repas 55 €. Les repas du midi sont pris en commun. Les frais de déplacement sont pris en charge par l'UD.

**N'oubliez pas d'informer rapidement l'UD de votre inscription à l'un de ces stages.**

### ***Demande absence stage syndical***

NOM Prénom :  
ADRESSE :

Monsieur le Directeur

Le .....

Lettre recommandée avec AR  
Monsieur le Directeur,

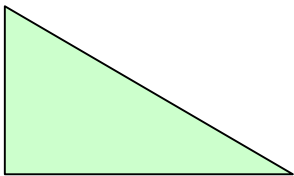
J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du ..... au ..... en vue de participer à un stage de formation syndicale conformément aux dispositions de l'article L.3142-7 du Nouveau Code du Travail (ancien article L 451.1 du Code du Travail).

Vous voudrez bien prendre les dispositions pour assurer ma rémunération durant ce stage, sur les fonds du 0,08 pour mille de la formation professionnelle de l'entreprise (article R.3142-1 du Nouveau Code du Travail).

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la Formation syndicale CGT », centre agréé à dispenser cette formation par décret l'arrêté du 20 décembre 2010, publié au Journal Officiel le 26 décembre 2010.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part,  
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

(signature)



## REUNION DE LA COMMISSION CGT DES SERVICES PUBLICS

### QUELLES ACTIONS ET LUTTES POUR DEVELOPPER NOS SERVICES PUBLICS ?

Réunion tenue le 27 janvier 2011 à l'UD CGT du Jura.

6 syndicats présents : SNCF, France Tel, Conseil général, Conseil régional, Sictom, EDF, Education...

Richard Dhivers, responsable de la commission CGT des services publics a présenté un rapport d'introduction faisant le point sur nos dernières réunions et sur l'Etat des lieux dans les différents secteurs suite à la mise en place de la RGPP.

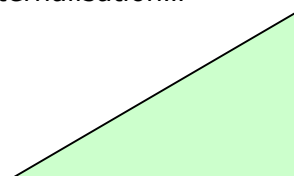
Plus que jamais, le besoin de services publics de qualité sur le territoire est primordial alors que l'état se désengage en transférant les compétences mais pas les moyens.

Le projet de loi avec la possibilité de passer du statut de la Fonction Publique à des contrats privés CDI ou de mission aggrave d'autant plus l'avenir de nos services publics. A France Telecom on est passé de 420 agents en 1995 à 100 agents en 2011... Dans l'éducation, 39 sites ont été touchés par des suppressions de postes, soit 21,5 Equivalents Temps Plein qui ont disparu dans le 1<sup>er</sup> degré ; dans le 2<sup>e</sup> degré, c'est 22 postes en moins dans le jura.

Le transfert du Parc de la DDE au département, fait passer l'effectif de 64 à 58 postes. La sous-traitance, la filialisation deviennent la normalité. En privatisant les services publics, on supprime/diminue les savoir-faire. Les directions générales profitent des nouvelles technologies pour supprimer des postes et augmenter toujours plus la productivité au détriment des conditions de travail des agents. Cette politique de casse qui supprime le Service Public coûte de plus en plus aux usagers. A EDF, le manque d'effectif conduit les directions à forcer les agents à faire des heures supplémentaires.

Mais les luttes ont permis de gagner des postes et de supprimer de l'externalisation...

Prochaine réunion: le 4 avril à l'UD.



## ***L'artisanat***

Plus de 11 000 salariés du Jura travaillent dans l'Artisanat, ce qui veut dire que leur patron est un artisan inscrit à la Chambre des Métiers. Ce sont des salariés dans de nombreux métiers : boulangerie, bâtiment, nettoyage, petits commerces, services divers, cafés, restaurants, etc. Très peu de salariés sont syndiqués, ces salariés sont souvent isolés, ne connaissent pas leurs droits.

**L'Artisanat est pourtant un secteur important de l'économie, avec des salariés qui méritent que la CGT s'en préoccupe.**

C'est pourquoi la CGT vient de signer avec le Patronat de l'Artisanat (UPA), la mise en place d'une Commission Paritaire Régionale. Cette commission doit permettre un dialogue syndicats/patronat.

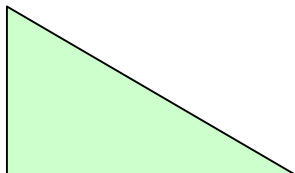
### **L'objectif de la CGT ?**

Donner plus de droits aux salariés de l'Artisanat. Nous pourrions par exemple envisager la mise en place de tickets-restaurants d'une Mutuelle, d'une Prévoyance Santé, d'un comité d'entreprise au niveau départemental ou régional, etc. Nous voulons aussi permettre aux salariés de se défendre plus facilement en cas de problèmes.



**VOUS CONNAISSEZ DES SALARIES DE L'ARTISANAT ?**

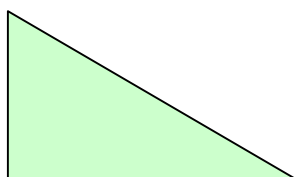
Proposez leur de contacter la CGT au 03.84.24.43.65 ou par courriel : [ud39@cgt.fr](mailto:ud39@cgt.fr)



# ***Elections***

## **Géant Casino Dole – Commerce :**

Avec une représentativité de 90,50 % dans le premier collège (135 salariés), la CGT 4 élus sur 4 à l'élection des membres du CE et 4 élus sur 4 également en Délégués du Personnel.



# ***Nos stages***

## **Formation NAO (Négociations salariales) :**

18 participants à cette formation, qui a permis aux délégués syndicaux et animateurs des sections syndicales du secteur privé de mieux connaître et maîtriser l'ensemble des questions liées aux négociations dans les entreprises. Un plus indéniable pour l'activité syndicale !



## **Formation Droits et Rôles des Elus :**

Cette formation, animée par Antoine CORDIER, a permis à une quinzaine de nouveaux militants élus dans le secteur privé de découvrir et approfondir les bases nécessaires pour leur activité d'élus DP, CE, CHS-CT.

## **RETRAITES :**

Le 8 février à Lons et le 15 février à l'UL de Dole se sont déroulées avec plus de 25 inscrits à chaque fois deux journées d'étude animées par Dominique Berner et Hubert Cedot, sur la nouvelle loi Retraites, les retraites complémentaires, la perte d'autonomie. Une réussite dans la droite ligne de nos journées d'études sur les retraites en 2010 qui avaient permis de former nos militants....





## POUR RÉPONDRE À LA PERTE D'AUTONOMIE

### IL FAUT UNE RÉPONSE DE HAUT NIVEAU, COLLECTIVE, SOLIDAIRE ET PUBLIQUE

Le nombre croissant de personnes en perte d'autonomie est un enjeu de société. L'État doit prendre ses responsabilités par une **réponse publique** correspondant à un choix de société.

Parce que ce risque peut frapper chacun de nous :

- la réponse est une **gestion collective** de ce risque au sein de la Sécurité sociale,
- son financement doit se faire dans le cadre de la **solidarité nationale**, avec un engagement de l'État.

**NON aux restrictions dans la prise en charge publique.**

**NON au transfert de ce risque vers les assurances privées.**

**NON aux recours sur successions qui frappent injustement les personnes dépendantes et leur famille.**

Année après année, les retraités constatent une baisse continue de leur pouvoir d'achat. La revalorisation des pensions basée sur l'inflation est insuffisante pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités face aux augmentations auxquelles ils doivent faire face (moins 20% depuis 1993 selon les chiffres de la Cnav)

#### **Nous, soussignés, demandons :**

- **une réponse collective et solidaire à la perte d'autonomie,**
- **l'augmentation immédiate des retraites.**

NOM Prénom	LOCALITE	SIGNATURE



## **8 mars : journée pour les droits des femmes**

### **EGALITE PROFESSIONNELLE, TROP DE LOIS OU PAS ASSEZ ?**

Le mouvement sur la réforme des retraites de 2010 a mis en avant la profonde inégalité entre femmes et hommes dans l'accès à la retraite.

Elle résulte pour l'essentiel des inégalités cumulées tout au long de la carrière. Loin d'être un problème en voie de résorption, cette situation va encore s'aggraver pour les générations futures.

On s'interroge sur : « l'égalité professionnelle trop de lois ou pas assez ? ». La question mérite d'autant plus d'être posée que depuis 1983, le nombre de lois votées à ce sujet est impressionnant. Tout aussi impressionnant est leur faible impact dans la vie réelle. A quoi cela tient-il ?

#### **Pour la CGT il y a plusieurs raisons :**

- **Une incitation à négocier que les employeurs peuvent facilement contourner** et le report d'années en années des sanctions à l'égard des employeurs récalcitrants aux politiques d'égalité s'inscrit en faux quant à la réalité de la volonté politique des gouvernements.

- **Un ciblage flou des dispositifs législatifs** : Sont de fait exclues les raisons principales des inégalités persistantes : clivage sexué des emplois selon les branches professionnelles, selon la qualité des emplois (la précarité, la flexibilité et le temps partiel contraint sont des spécialités féminines).

- **Des politiques globales qui vont à contre sens de l'égalité** : les femmes constituent l'essentiel des salariés au SMIC. Le phénomène de trappe à bas salaires auquel conduisent les allègements de cotisations sociales pour les employeurs (jusqu'à un salaire de 1,6 fois le SMIC) ont un impact négatif dans l'écrasement des salaires féminins. De plus, les encouragements publics au développement des rémunérations individualisées et aléatoires pénalisent davantage les femmes. Tout démontre l'importance de cadres collectifs forts pour que leurs compétences soient reconnues et leurs parcours professionnels valorisés. Enfin, toutes les mesures articulées sur le principe du « travailler plus pour gagner plus » ont pour effet de favoriser les heures supplémentaires (défiscalisation) qui sont réalisées essentiellement par des hommes tandis que l'on continue de refuser l'allongement des durées d'utilisations aux salariés intermittents ou à temps partiel (parmi lesquels de nombreuses femmes).

- **Des droits syndicaux collectifs inégaux et fragilisés** : les femmes travaillent dans les branches professionnelles et dans les entreprises où le droit syndical est le plus fragilisé. Or, elles ont besoin que le droit syndical soit reconnu et véritablement respecté, que la possibilité d'exercer un mandat sur le temps de travail soit renforcée et que les parcours professionnels des élus, des salariés et des militant-es soient négociés, tous aspects sur lesquels les résistances patronales sont très importantes.

En conclusion, il ne semble pas que l'urgence soit à inventer de nouveaux dispositifs législatifs mais plutôt à se donner les moyens de concrétiser véritablement ceux qui existent.

**Il serait intéressant pour cela de préconiser un bilan de l'ensemble des politiques publiques menées ces dernières années, au regard de leurs conséquences sur les questions d'égalité professionnelle, ainsi que la consultation systématique des différentes instances préoccupées de l'égalité, et des organisations syndicales, avant tout nouveau dispositif touchant aux réalités du travail.**





## LE DEMARCHAGE A DOMICILE

Le démarchage à domicile s'intensifie autour de nouveaux produits issus soit de réglementations récentes comme le détecteur de fumée, soit de grandes campagnes médiatiques comme la lutte pour la préservation de l'environnement ou encore de grandes préoccupations sanitaires et sociales avec son cortège d'associations plus ou moins connues.

Ne nous y trompons pas, souvent derrière toutes ces sollicitations il n'y a pas que des commerçants honnêtes et de grands défenseurs de la cause humaine. Depuis quelques années, les méthodes de vente se sont affinées et la recherche d'une efficacité maximale conduit à des dérapages de plus en plus nombreux qui s'apparentent à de l'escroquerie pure et simple.

Nous relevons trois temps dans la démarche, d'abord un contact téléphonique, axé bien souvent sur la volonté de l'opérateur basé dans un pays à faible coût de main d'œuvre à informer, faire des études, etc... mais qui vise à obtenir un maximum de renseignements et un rendez vous pour un conseiller. Ce dernier, a l'objectif de vendre à tout prix et souvent à un prix bien supérieur à celui du marché, la différence constituant bien souvent une part de la prime qu'il recevra en récompense de son activité et si le montant est important il fera un dossier de crédit. Dans le troisième temps il y a l'exécution du contrat, et bien souvent le bien où le service ne correspond pas aux descriptions du vendeur et même quelquefois au bon de commande. Mais il est trop tard, les délais de rétractation sont passés et la galère commence.

**Les populations les plus fragiles sont systématiquement ciblées, les personnes âgées, les femmes, et plus généralement, toutes les personnes peu armées ou peu informées.**

Vous avez signé le contrat, vous avez payé ou versé un acompte, vous avez le pressentiment que vous avez cédé au bonimenteur, que vous n'aviez pas besoin du service ou du bien, que le prix payé est manifestement supérieur à celui des prix pratiqués, alors demandez conseil à un professionnel, à un membre de votre famille, à une association de consommateurs, vous avez 7 jours pour vous rétracter et obtenir l'annulation de la vente. Attention de ne pas oublier de vous rétracter, si vous avez contracté un emprunt, auprès de l'organisme financier. Si le délai est écoulé il ne vous restera que les voies du droit commun, sauf si manifestement l'acte de vente peut être qualifié d'abus de faiblesse, d'escroquerie et dans ces cas déposer plainte, surtout si le montant est important. Dans tous les cas vous pouvez contacter votre association INDECOSA.

### Nos revendications :

- 1- Interdire la vente de fichiers et en particulier téléphoniques
- 2- Interdire la vente à domicile par démarchage sauf pour les intervenants qui pourraient justifier une caution bancaire d'un montant égal à une part du chiffre d'affaire variable selon le produit vendu.
- 3- Les ventes à distance ne seraient payées que par système sécurisé qui ne pourrait remettre le prix au vendeur qu'avec l'accord de l'acheteur.
- 4- Interdiction au vendeur d'un bien ou d'un service d'octroyer un crédit pour se payer le prix de sa vente.





quand, quoi  
où, qui

2011

Quand ?	Quoi ?	Où ?	Qui	
7 et 8 Mars 2011	Initiation au droit secteur privé	LONS	Tous les militants intéressés	<i>Connaître les bases du droit du travail Secteur privé</i>
10 mars 2011	Commission Exécutive de l'UD	Lons - de 9 H à 17 H	Les membres de la CE de l'UD	<i>Etude et débat sur l'application de la résolution 4 votée au 49<sup>ème</sup> congrès + la réunion de la Commission Exécutive.</i>
21 au 25 mars 2011	Formation syndicale Niveau 1	DOLE	Tous les syndiqués intéressés	<i>Formation syndicale de base</i>
22 mars 2011	Journée d'action pour la défense de la santé et de l'action sociale	Partout	Tous	<i>Modalités et lieux à définir</i>
29 mars 2011	Journée d'étude régionale sur l'autonomie et le vieillissement	UL de BESANCON	Tous les syndiqués intéressés	
4 au 8 avril 2011	Formation syndicale Niveau 2 - 1ere partie	LONS	Aux militants ayant fait la formation syndicale niveau 1	<i>Formation syndicale de niveau supérieur</i>
8 avril 2011	AG de tous les Retraités CGT du jura	LE LOUVEROT	Tous les retraités syndiqués du Jura	<i>Agir ensemble sur le Territoire du Jura</i>
9 au 11 Mai 2011	Formation "Vie syndicale"	Lons ou Dole	Les militants intéressés	<i>Formation permettant d'aider à l'organisation d'un syndicat tenue d'une AG, réunion, communication, trésorerie, etc.</i>
23 au 27 Mai 2011	Formation des élus des Comités d'Entreprise	LONS	Les élus CE	<i>Connaître les rôles et les droits des élus CE</i>
17 Juin 2011	Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles	LONS	Tous les militants intéressés	<i>Thème : La circulation dans l'entreprise</i>

